PARTENARIAT MONDIAL *pour* L'ÉDUCATION

BOD/2013/11 DOC 08
Réunion du Conseil d'administration
Addis-Abeba, Éthiopie
18 au 19 novembre 2013

ÉVALUATION GLOBALE DU PARTENARIAT MONDIAL POUR L'ÉDUCATION : OBSERVATIONS RELATIVES À LA NOTE CONCEPTUELLE

Pour information/commentaire

1. OBJET

Le présent document vise à : i) faire part au Conseil d'administration des observations formulées au sujet de la note conceptuelle concernant la conception de l'évaluation indépendante du Partenariat mondial pour l'éducation ; ii) faciliter la discussion avec un membre du Comité de pilotage indépendant à la réunion du Conseil d'administration prévue pour novembre 2013 à Addis-Abeba.

2. DÉCISION RECOMMANDÉE

Ce document est présenté à titre d'information/commentaire uniquement ; aucune décision n'est demandée au Conseil d'administration à ce stade.

3. CONTEXTE

3.1 Le 1er juillet 2013, le Secrétariat a fait circuler au Conseil d'administration, pour commentaire, la note conceptuelle portant sur la conception de l'évaluation, le projet de termes de référence pour le Comité de pilotage indépendant (CPI), et une liste d'experts proposés pour siéger au CPI. Au vu des commentaires formulés, le Secrétariat a finalisé les termes de référence du CPI et l'a soumis au Conseil d'administration, pour qu'il l'approuve.

3.2 Le 7 octobre 2013, le Conseil a approuvé les termes de référence du CPI et a chargé le CPI de procéder à l'évaluation du Partenariat mondial (BOD/2013/10-02).

3.3 Les commentaires formulés par le Conseil au sujet de la note conceptuelle mettent en lumière certains enjeux critiques au sujet desquels il faut discuter et

s'entendre, pour permettre au CPI de finaliser la note. Ces enjeux critiques sont regroupent en trois catégories :

i) Échéancier, coût et résultats provisoires : des préoccupations ont été soulevées au sujet du calendrier et de la date d'achèvement proposés pour l'évaluation (2014-2016). Les membres du Conseil d'administration ont demandé la production de résultats provisoires, qui viendront éclairer la formulation d'un nouveau plan stratégique et du programme de l'après-2015.

ii) Conception de l'évaluation : Des préoccupations ont été soulevées au sujet de l'échéancier proposé et du risque de doublonner des travaux déjà exécutés à l'évaluation de mi-parcours. On a également demandé la formulation de questions d'évaluation plus détaillées, et le recours à une méthode plus rigoureuse (quantitative) pour évaluer l'incidence du Partenariat mondial au niveau des pays.

iii) Autres commentaires : Les membres du Conseil ont présenté plusieurs suggestions, notamment qu'on analyse le fonctionnement, la transparence et le caractère inclusif du processus au niveau des pays, ainsi que les modalités de requête de financement. En outre, on demande la clarification de certains termes clés employés dans la note conceptuelle, et la correction de certaines erreurs factuelles.

3.4 L'Annexe 1 du présent document résume les commentaires formulés par six groupes constitutifs du Conseil d'administration.

4. PROCHAINES ÉTAPES

En se fondant sur les observations qui seront formulées à la réunion de novembre 2013 du Conseil d'administration, le CPI finalisera la note conceptuelle concernant l'évaluation globale du Partenariat mondial pour l'éducation.

ANNEXE 1

SOMMAIRE DES COMMENTAIRES FORMULÉS AU SUJET DE LA NOTE CONCEPTUELLE DE L'ÉVALUATION INDÉPENDANTE

Calendrier de l'évaluation	• Six groupes constitutifs du Conseil d'administration ont fait part de préoccupations concernant le calendrier d'évaluation. • Produire des résultats plus rapidement. Idéalement, les résultats devraient être prêts pour 2015, une année critique pour le programme de l'après-2015 et le Plan stratégique à venir. • Dans l'échéancier actuel (2014-2016), les constats de l'évaluation ne seront pas pris en compte dans l'élaboration du nouveau Plan stratégique 2016-2019. • La note conceptuelle ne précise pas comment l'évaluation s'arrimera à la formulation d'un nouveau Plan stratégique à partir de 2016-2019 ou pour les objectifs de l'après-2015. • Resserrer l'échéancier pour produire plus rapidement des résultats intérimaires et définitifs qui viendront éclairer la prise de décisions. À cette fin, on peut soit raccourcir la période entre la phase de démarrage et le début de l'évaluation (actuellement 14 mois), soit réduire le temps consacré au processus d'octroi de contrat. • L'échéancier d'évaluation doit également prévoir la diffusion et la communication de l'évaluation.
Coût de l'évaluation	• Trois groupes constitutifs du Conseil d'administration s'inquiètent du coût de l'évaluation. Le budget semble élevé pour une évaluation qui comprend peu de recherches primaires. D'autres évaluations d'impact ont été menées à un coût beaucoup moindre. • La façon la plus rentable d'utiliser les ressources disponibles sera d'investir dans de courtes boucles de rétroaction qui viendront éclairer la prise de décisions. • Deux groupes constitutifs proposent de réviser le budget en ce qui a trait : i) au nombre de jours de travail pour le CPI (la fonction d'examen semble très intense) ; ii) aux frais de déplacement (qui semblent élevés) ; iii) au nombre d'études nationales incluses dans l'évaluation.
Demande de consultations intérimaires	• Six groupes constitutifs du Conseil d'administration demandent la production de résultats intérimaires • La majorité d'entre eux soulignent l'importance d'incorporer les constats de l'évaluation au prochain Plan stratégique. La note conceptuelle devrait tenir compte du lien qui existe entre l'évaluation et le processus à venir de planification stratégique. • Certaines des questions d'évaluation peuvent trouver réponse au fil des travaux. • Comme point de départ de l'évaluation, le GPE a besoin d'une solide théorie du changement. • L'évaluation devrait s'inscrire dans la stratégie globale de suivi et d'évaluation.
Portée de l'évaluation et	• Cinq groupes constitutifs du Conseil d'administration ont soulevé des préoccupations sur la période d'analyse pour l'évaluation et pour le dédoublement de l'évaluation de mi-parcours. • Trois groupes constitutifs croient que l'évaluation devrait principalement porter sur l'après-2010. L'évaluation de mi-parcours devrait être considérée

rôle de l'évaluation de mi-parcours de la FTI	comme une pierre d'assise dans l'évaluation de l'impact du Partenariat mondial après 2010. • La note conceptuelle devrait expliquer l'importance d'inclure l'avant-2010 (par exemple par une méthode améliorée ou fondée sur des données probantes). • L'évaluation devrait s'intéresser davantage à l'avancement général de l'initiative *Une éducation pour tous* vers l'année 2015. • La note conceptuelle devrait exposer clairement le but et la justification de l'évaluation. Elle devrait également clarifier la nature de l'évaluation : s'agit-il d'une évaluation formative ou d'une évaluation sommative ?
Questions d'évaluation	• Trois groupes constitutifs du Conseil d'administration ont soulevé des préoccupations sur les questions d'évaluation. • Les questions d'évaluation demeurent très générales ; elles devraient être plus pointues. • Il faudrait arrimer les questions d'évaluation aux buts stratégiques du GPE (d'après le Plan stratégique 2012-2015). Expliquer quels buts stratégiques seront évalués. • Les questions d'évaluation et/ou l'approche méthodologique ne mentionnent pas l'accent plus marqué qui est placé sur les acquis scolaires (un aspect mentionné dans la note conceptuelle). • On peut séparer les questions d'évaluation en quatre questions (ou catégories), pour différencier l'évaluation de la production de résultats en matière de développement et l'évaluation du GPE comme institution. Bien que différentes, ces questions sont complémentaires. Les catégories suivantes sont suggérées : i) atteinte des buts ; ii) efficacité/efficience/pertinence ; iii) valeur ajoutée ; iv) gouvernance. • Clarifier la relation entre les questions d'évaluation et l'analyse transnationale. Plus précisément, expliquer le degré de réponse qui sera donné à chaque question et s'il y aura une interaction entre les niveaux d'analyse (national et mondial). • Inclure les définitions d' « adéquation » de la gouvernance du GPE et de « valeur ajoutée » à l'atteinte des objectifs et des buts stratégiques.
Conception de l'évaluation	• Quatre groupes constitutifs du Conseil d'administration se préoccupent de la méthodologie d'évaluation, et estiment que la note conceptuelle devrait envisager le recours à des méthodes quasi-expérimentales (constitution d'un solide énoncé contrefactuel) pour évaluer l'impact du GPE au niveau national. Cela serait d'autant plus pertinent si l'évaluation vise principalement la valeur ajoutée du GPE et les liens avec les indicateurs de résultats. • Le prestataire de l'évaluation devrait étudier la possibilité d'utiliser des méthodes expérimentales/quasi-expérimentales pour mesurer l'impact du GPE. Les méthodes proposées par les éventuels prestataires pourraient être examinées et modifiées lors de l'examen des propositions (y compris quant à l'utilisation d'une analyse des contributions). • Dissiper une contradiction : La note conceptuelle exclut la possibilité d'une évaluation des impacts. Cependant, la question d'évaluation « Dans quelle mesure le GPE engendre-t-il une valeur ajoutée supérieure à ce qui aurait été obtenu sans le Partenariat » a été établie comme une question à laquelle il faut répondre à l'aide d'une méthode d'évaluation des impacts (puisqu'elle nécessite un énoncé contrefactuel).

	• La note conceptuelle devrait être plus précise au sujet de la méthode d'évaluation du Secrétariat (par exemple structure, communication, coordination). • Il n'est vraisemblablement pas possible de procéder à une méta-analyse dans le sens strict du terme (statistique), considérant l'hétérogénéité des études et les objets de l'évaluation. Une revue de la littérature serait utile. • Expliquer le traitement des principaux documents visant à mettre à niveau l'Initiative FTI (buts stratégiques, Charte, etc.). • Il y a une confusion quant au nombre d'études nationales dans les volets quantitatif et qualitatif de l'évaluation. Certains groupes constitutifs demandent que soit clarifié le nombre de pays inclus dans l'évaluation. D'autres proposent de réduire le nombre de pays (de 15 à 6 ou 8 et de 15 à 2 ou 3). • Expliquer les critères utilisés pour choisir les pays à inclure dans l'évaluation. • Les études de cas qualitatives devraient être assorties d'évaluations quantitatives plus rigoureuses dans deux ou trois pays où les financements sont aux premières étapes de décaissement. • Expliquer l'approche adoptée pour évaluer les structures de gestion du GPE (Conseil d'administration, Comité consultatif financier et Comité d'éthique) et le Secrétariat.
Suggestions : éléments à évaluer	• Dans l'évaluation de la gouvernance, trois groupes constitutifs du Conseil d'administration ont suggéré qu'on analyse le rôle du Groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE), de l'entité de supervision (ES) et de l'entité de gestion (EG). Analyser le fonctionnement, la transparence et le caractère inclusif du processus national. • Selon deux groupes constitutifs du Conseil d'administration, l'évaluation devrait accorder une plus grande pertinence à la question des modalités financières, de la pertinence, de l'efficacité et des priorités sous-tendant le processus de requête de financement. Inclure également la cohérence et la reddition de comptes. • Évaluer le processus de requête (examen des propositions, des points forts, des points faibles et des points à améliorer) et les problèmes de communication entre les structures de gestion. • Rajuster le budget pour majorer le montant alloué aux études plus rigoureuses (quantitatives) et réduire celui alloué au volet qualitatif. • Inclure une évaluation du modèle de groupes constitutifs. • Questions concrètes : Est-ce que le GPE a pu catalyser les efforts en fonction de ses objectifs, tant au niveau des bailleurs qu'au niveau des bénéficiaires ? Est-ce que le GPE a permis d'assurer une meilleure harmonisation des méthodes d'éducation dans les pays en développement ? Est-ce que le GPE a complété les efforts des bailleurs (comblé les lacunes existantes) ? Dans quelle mesure le GPE a-t-il encouragé un dialogue sur les politiques et engendré un consensus au sein du GLPE au sujet des problèmes critiques d'éducation ? • L'évaluation pourrait analyser des modèles de rechange au GPE – cet aspect n'est pas envisagé actuellement et pourrait aider à évaluer la valeur ajoutée du GPE.

Suggestions : éléments à ne pas évaluer	• L'accord d'hébergement par la Banque mondiale a déjà été évalué et ne devrait pas être abordé.
Efficacité et efficience	• Trois groupes constitutifs du Conseil d'administration s'inquiètent de la confusion entourant deux termes dans la note conceptuelle : l'efficience et le rapport coût-efficacité. L'accent placé sur le rapport cout-efficacité crée une certaine confusion. • Il faudrait faire une différence entre d'une part l'efficience du point de vue économique (maximiser les extrants avec un minimum d'intrants), et d'autre part l'efficacité de la valeur ajoutée du GPE, au sens de l'influence exercée par ce dernier sur les organisations qui mettent en œuvre des interventions (extrants menant aux résultats d'éducation souhaités).
Erreurs factuelles dans la note conceptuelle	• Ajouter les entités de supervision aux entités de gestion à la section 2.2 (p. 11). • Les montants figurant aux sections 2.10 et 3.9 ne sont pas à jour. Indiquer la date des données présentées. • À corriger au tableau 1 (au bas de la page 13) : Le Directeur général est nommé/choisi conjointement par la Banque mondiale et le Conseil d'administration. • Utiliser la liste du document sur la gouvernance du Fonds, au tableau 1 (p. 14).